



Correspondant :

Direction des Allocations d'Études

Objet:

Demande 2017-2018

Madame, Monsieur,

La rentrée scolaire approchant, nous aimerions par ce courrier, apporter une information qui s'avérerait utile de communiquer aux élèves et leurs parents de votre établissement d'enseignement et à vos collaborateurs :

La date butoir d'introduction d'un formulaire d'allocation d'études est le 31 octobre 2017 !

La législation prévoit que les élèves et les étudiants qui poursuivent des études introduiront désormais leur formulaire d'allocation d'études via un **formulaire électronique**, sur le site :

www.allocations-etudes.cfwb.be.

- Pour un(e) élève de l'enseignement secondaire, au moyen de la carte d'identité du chef de ménage et du lecteur approprié.

(En cas d'impossibilité, une demande peut également être introduite par envoi recommandé au moyen d'un formulaire imprimable sur le même site internet.)

Dès lors, **aucun formulaire papier ne sera plus envoyé** par courrier postal par notre administration.

Après validation du **formulaire électronique**, un **accusé de réception** est envoyé **immédiatement** dans la boîte mail du candidat.

(Via un formulaire « papier » dès que la demande est encodée par un de nos gestionnaires de dossiers, l'accusé de réception sera envoyé par courrier postal dans le courant de l'année scolaire.)

Une **notification de la décision** (positive ou négative) sera envoyée, **uniquement par courrier postal**, dès que la demande aura été traitée/clôturée dans le courant de l'année académique. **(aucun duplicata de ce document ne sera fourni)**

La Direction des Allocations et Prêts d'Études vous prie d'agréer sa considération distinguée.